

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 30 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 12    Votants : 15    Procurations : 3    Absents : 0

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Eric SAQUET, Célia VILLARET, Myriam FABRE, Régine BOUSQUIÉ, Nicolas BOYER LUCHE, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Sylvie SEMPÉRÉ, Audrey SOUYRIS

Représentés :

- Yves BONNEFOUS représenté par Christian JULIAN
- Robin SAQUET représenté par Myriam FABRE
- Cyrille DURAND-FONTANEL représenté par Magali COULET

Objet : Désignation des délégués représentant la Commune au Conseil d'Ecole

**Délibération n° 2026-47**

**Vu** les élections municipales du 15 mars 2026,

**Considérant qu'**il est nécessaire de nommer deux délégués représentants du conseil municipal au Conseil d'École afin de pouvoir travailler avec les différents acteurs (professeurs, parents d'élèves, Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

**Considérant qu'**il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame la Maire précise que d'autres membres peuvent être présents au conseil d'école mais ne pourront en aucun cas prendre part aux votes. Seuls les délégués titulaire et suppléant peuvent voter lors des conseils d'école.

Le conseil municipal décide :

- **de désigner** comme délégué titulaire :
  - Myriam FABRE
- **de désigner** comme délégué suppléant :
  - Sylvie LARRAZ
- **de désigner** comme membres :
  - Éric SAQUET
  - Régine BOUSQUIÉ
  - Audrey SOUYRIS

Accusé de réception en préfecture  
012-211201686-20260330-20263003\_47-DE  
Reçu le 03/04/2026

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

**La secrétaire de séance**  
**Régine BOUSQUIÉ**



**Fait à NANT, le 30 mars 2026.**

**La Maire,**  
**Magali COULET**



**Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 03 AVR. 2026 .....**

**Publié le : .....**

**03 AVR. 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>